

• RÉGLEMENT •

Article 10. Classements Généraux

Les classements suivants sont établis :

Article 10.1 Classement au Temps – Partenariat Ville d'ARRAS



Ville d'ARRAS

Le classement individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes.

En cas d'égalité, il est fait appel à l'addition des places retenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue lors de la dernière étape disputée.

Le leader porte le **maillot jaune**.

Article 10.2 Classement des Monts – Partenariat Carrefour market



Un classement des monts est disputé sur l'ensemble des 12 monts retenus pour ce classement.

<i>Lors de la 1^{ère} étape :</i>	Prix des Monts n° 1 au km. 72,300 à Bray-Sur-Somme
	Prix des Monts n° 2 au km. 108,400 à Authie
	Prix des Monts n° 3 au km. 113,900 à Pas-en-Artois
<i>Lors de la 2^{ème} étape :</i>	Prix des Monts n° 1 au km. 32,800 à Authie
	Prix des Monts n° 2 au km. 42,300 à Orville
	Prix des Monts n° 3 au km. 51,400 à Luchaux
	Prix des Monts n° 4 au km. 61,900 à Barly
	Prix des Monts n° 5 au km. 79,400 à Auxi-le-Château
	Prix des Monts n° 6 au km. 91,500 à Ligny-Sur-Canche
	Prix des Monts n° 7 au km. 98,00 à Frévent
	Prix des Monts n° 8 au km. 133,400 à Mont Saint Éloi
	Prix des Monts n° 9 au km. 162,200 au Mémorial Canadien

Il est attribué, les points suivants à chaque passage sur la ligne :

Au 1^{er} : **5 points** • Au 2^{ème} : **4 points** • Au 3^{ème} : **3 points** • Au 4^{ème} : **2 points** • Au 5^{ème} : **1 point**

Un classement est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le Classement des Monts. Le leader du classement porte **un maillot de couleur blanc à pois rouge**.

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement FFC, en cas d'égalité au classement des monts, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes
2. Classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires

Article 10.3 : Classement des sprints - Partenariat Pascal NOÉ Électricité



Un classement des sprints est établi par l'addition des points obtenus lors des sprints intermédiaires situés dans les étapes. Le leader du classement porte **un maillot de couleur vert**.

Aux sprints intermédiaires :

<i>Lors de la 1^{ère} étape :</i>	Sprint n° 1 au km. 24,800 lors de l'entrée dans la Somme
	Sprint n° 2 au km. 86,10 lors du passage devant la Société Générale
	Sprint n° 3 au km. 111,700 dans la traversée de Pas-en-Artois
	Sprint n° 4 au km. 144,400 au 1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée
<i>Lors de la 2^{ème} étape :</i>	Sprint n° 1 au km. 77,700 devant la mairie d'Auxi-le-Château
	Sprint n° 2 au km. 143,500 au 1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée
	Sprint n° 3 au km. 169,000 devant le cimetière d'Écurie

Aux 5 premiers coureurs classés : **5 – 4 – 3 – 2 et 1 point**

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement FFC, en cas d'égalité au classement individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement des sprints
2. Classement général individuel au temps

Pour bénéficier du prix du classement final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours dans les délais réglementaires.